

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 30 JUIN 2017**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X procuration à Didier CARREZ		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick		X procuration à Christophe DUMONT		
TAILLEZ Isabelle		X procuration à Caroline FAIVRE		
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy		X procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri		X procuration à Sylvie DORNE		
LESPAGNOL Fatima	X		X à compter de 14h46	
WIDIEZ Lise	X			
SALPETRA Elise	X			
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane			X	
STOBIECKI Jean-Pierre		X procuration à Véronique LEGRAND		
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela	X		X jusqu'à 14h32	
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent			X	
POULAIN Daniel		X procuration à Jean-Paul HOURNON		

M. le Maire : Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous, je vous remercie de votre présence ainsi que celle courageuse de M. Baliga dans l'assistance et de la représentante de

l'Observateur du Douaisis qui est bien courageuse de venir assister à ce Conseil avant d'aller à la CAD puis d'aller à la ville de Douai, belle journée qui fait envie. Alors je vous propose d'ouvrir les travaux de la séance du Conseil municipal de ce 30 juin 2017 à un horaire, que vous aurez remarqué, particulièrement inhabituel de 14 heures puisqu'en effet dans le cadre de la désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017, il était obligatoire de tenir un Conseil municipal à cette date du 30 juin 2017. Or un Conseil communautaire était programmé initialement à 18 heures et donc il a été décidé d'opter pour cet horaire inhabituel, sachant que depuis, le Conseil communautaire a lui également été avancé à 15 heures mais on avait déjà convoqué la présente réunion, donc on ne l'a pas modifiée.

Alors afin d'éviter de convoquer les conseillers municipaux pour un seul point, des points du Conseil municipal qui était prévu début juillet ont été ajoutés à l'ordre du jour et également afin d'éviter de réunir deux Conseils municipaux à des dates rapprochées puisqu'on en avait un prévu au mois de juillet, le Conseil municipal de début juillet ne sera pas convoqué et les points qui étaient inscrits à l'ordre du jour et pour lequel tout n'était pas bouclé seront examinés au Conseil municipal de rentrée, sachant évidemment que c'était des points sur lesquels il n'y avait pas urgence sinon on se serait arrangé pour les faire passer à l'ordre du jour aujourd'hui.

Donc un grand merci à tous et toutes de votre présence à cette date et à des horaires peu favorables et, qui sont peu favorables à une participation importante en raison à la fois des premiers départs en vacances, on a quelques élus qui sont en vacances et surtout d'un horaire inhabituel en début d'après-midi donc sur le temps de travail. Donc je sais que certains ce sont arrangés au niveau de leur travail. Donc merci à toutes et à tous qui par votre présence permettez le quorum pour un Conseil municipal à un horaire inhabituel et un ordre du jour qui n'est pas particulièrement rempli.

Pour mémoire, comme à chaque fois, le compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 15 mai a été affiché en Mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Il est joint au dossier de Conseil municipal afin de respecter le principe d'information des conseillers municipaux. Le procès-verbal de cette même séance n'a pas pu être finalisé dans les délais en raison de la date avancée de ce Conseil municipal qui était comme je vous le disais initialement prévu pour le mois de juillet et il sera donc adopté lors du prochain Conseil municipal puisqu'il n'avait pas pu être joint au dossier qui a été envoyé.

Les quatre commissions municipales ont été réunies les 22 et 23 juin dernier comme préalablement à chaque Conseil municipal et vous avez à votre disposition les comptes rendus de ces quatre commissions.

Alors avant de désigner les délégués suppléants pour les élections sénatoriales, je vous propose de désigner le secrétaire de séance et je vous propose, comme à chaque fois, de nous exonérer du vote à bulletin secret pour ce faire et de désigner Dimitri Widiez. Tout le monde est d'accord pour ne pas passer... Parce qu'on a mis un isolement aujourd'hui, on ne va peut-être pas y passer deux fois. Donc tout le monde est d'accord pour désigner le secrétaire de séance à main levée et de désigner Dimitri Widiez ?

Donc je passe la parole à Dimitri Widiez qui vient d'être élu, désigné secrétaire de séance pour qu'il procède à l'appel nominal.

M. Widiez : Appel nominal.

M. le Maire : Merci Dimitri de cet appel nominal qui nous a donc permis de vérifier que le quorum était atteint et que le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017 – DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS

M. le Maire : Alors concernant les élections sénatoriales, il convient de désigner le bureau électoral qui est composé de 5 membres. Et donc l'article R.133 du Code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend deux conseillers municipaux, les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Alors je vous demande de me faire confiance et je ne vous dirai pas qui sont les plus âgés et les plus jeunes, mais donc pour composer ce bureau, on va peut-être faire un petit jeu de chaises musicales, je vais demander à Jean-Michel Chotin, Jean-Paul Hournon, Elise Salpetra et Lise Widiez de bien vouloir ... Voilà, je n'ai pas dit qui étaient les deux plus anciens et les deux plus jeunes. Donc Lise et Élise, Jean-Michel, Jean-Paul est déjà prépositionné.

[...] Le secrétaire de l'élection c'est le plus jeune ? On a un secrétaire de séance. [...] C'est lui d'accord.

M. Chotin : Ah d'accord ...

[...]

M. le Maire : Voilà. Donc il est à noter qu'il convient d'assurer le secrétariat pour la rédaction du PV de l'élection et que le secrétaire de séance ne peut pas être membre du bureau électoral. C'est pour ça que j'avais proposé de désigner Dimitri Widiez et de ne pas prendre comme d'habitude, je crois que c'est Elise d'habitude qui est la benjamine du Conseil mais comme elle est dans le bureau électoral ...

Avant de procéder au scrutin, donc je vous dois quelques informations notamment le fait qu'il est acté la désignation d'un représentant de Mme Bridoux, puisque Mme Bridoux relève également du collège départemental. Donc je précise aux élus que la désignation des suppléants se fait afin de résoudre tout problème en cas d'empêchement des délégués de droit. Pour rappel, les délégués peuvent voter par procuration conformément aux dispositions de l'article L.71 du Code électoral.

Dans le cadre des discussions préalables à ce scrutin, il avait été acté de ne présenter qu'une liste pour le Conseil municipal afin de faciliter les opérations de vote de la présente réunion. Donc un grand merci à tous pour cette intelligence collective et la qualité du dialogue. Effectivement, on aurait pu, chaque liste aurait pu présenter sa liste, on serait allé tous voter, on aurait dépouillé, on serait allé à la proportionnelle. Donc on a fait le tour de chaque responsable de liste pour voir cette désignation. Alors pour rappel, la liste que nous avons présentée comporte 9 noms avec une alternance homme - femme puisque Sin le Noble relève de la strate des communes de 9 000 à 30 799 habitants. Et le fait que Sin le Noble appartienne à cette strate des communes de 9 000 à 30 799 habitants fait que tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Vous avez peut-être vu dans la presse que pour les petites communes, il va falloir désigner des délégués, ici, dans notre commune, les 33 conseillers municipaux sont délégués de droit et voteront aux sénatoriales et aujourd'hui, nous n'avons à nous prononcer que sur les suppléants qui iront voter en cas d'empêchement d'un délégué à savoir d'un conseiller municipal. Nous avons à désigner 9 noms pour cette liste de suppléants et nous avons convenu avec les responsables de groupe, les responsables de liste, un nom par liste minoritaire ce qui faisait donc trois listes minoritaires donc il restait 6 noms pour la liste majoritaire sachant qu'on était dans le ratio donc de 1 pour 4 puisqu'il y a deux listes qui ont 4 représentants et notre liste majoritaire qui a 24 représentants. Donc on était à 1 pour 6, 1 pour 4 pardon et ça permettait également au groupe de Vincent Campisano d'avoir lui, d'être représenté par un suppléant.

Lors des discussions préalables, les listes « Rassemblement Bleu Marine » et celle de Vincent Campisano « SINCères avec vous » n'ont pas souhaité désigner de suppléants pour faciliter le scrutin. Donc vous avez sur votre..., vous avez donc sur vos tables une enveloppe et la liste que nous avons appelé très neutrement « Suppléants sénatoriales Sin le Noble ». Ça ce n'est pas un nom de liste ou autre, c'est le Conseil municipal de Sin le Noble qui désigne ses suppléants pour les élections sénatoriales, comme ça il n'y a vraiment aucune problématique en la matière.

Nous allons procéder aux opérations de vote. Nous aurons à remplir un procès-verbal donc il faudra bien rester à la fin, Aude, notre directrice juridique, et Sébastien, le directeur de cabinet, se mettront à la table au fond, parce qu'il y a, je crois, 5 documents à signer, c'est combien ?

Mme Alquier : Il y a 4 exemplaires et 3 documents différents à signer.

M. le Maire : Voilà 4 exemplaires et 3 documents. Donc surtout ne partez pas sans avoir signé parce que ça ne sert à rien de s'être mobilisé ce vendredi après-midi à 14 heures et après d'avoir travaillé en amont pour ne proposer qu'une liste dans laquelle donc Véronique nous a donné un nom. Donc voilà c'est la liste de l'ensemble du Conseil pour ne pas avoir des calculs scientifiques, techniques et compliqués là où il n'y avait pas besoin de bagarrer. Je l'ai dit lors des rencontres avec les responsables de groupe. On ne bagarre pas en temps normal, on discute intelligemment donc ce n'était vraiment pas l'occasion de la faire donc mais merci. Mais ça serait dommage qu'on doive aller rechercher quelqu'un pour une signature surtout s'il y en a qui commencent à partir en vacances ou autre donc à la fin. Je pense que Sébastien et Aude appelleront pour que justement on puisse bien maîtriser, on appellera et chacun ira signer et on vous donnera quitus pour que vous puissiez ...

Donc juste une précision, nous avons donc installé un isoloir, nous avons une urne, ici, vous avez une enveloppe, vous avez le bulletin de liste, vous pouvez si vous le souhaitez passer dans l'isoloir, vous pouvez si vous ne le souhaitez pas ne pas y aller, ça ne me semble pas plus compliqué que ça. Je lis un peu le PV – procès-verbal - donc qui nous est fourni par les services de l'État sur la présence des conseillers municipaux que les services vont remplir. La mise en place du bureau électoral donc c'est ce qu'on a fait, donc M. Christophe Dumont, en tant que Maire et en application de l'article L 2222-17 du CGCT a ouvert la séance, donc là c'est M. Widiez qui a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a dénombré le nombre de conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum étaient remplies. Le Maire a ensuite procédé, rappelé qu'en application de l'article R.333 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mme Salpetra, M. Hournon, M. Chotin et Mme Widiez. Donc le mode du scrutin, très rapidement, c'est sans débat, représentation à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé des candidats est déclaré élu mais toutes ces modalités sont simplifiées du fait qu'on présente une liste collectivement.

Voilà donc je pense qu'on peut passer au déroulement du scrutin. Donc qui fait l'appel ? C'est Dimitri qui appelle ou c'est ... ? Voilà donc Dimitri va appeler dans l'ordre du tableau les élus dont je dois vérifier qu'ils n'ont bien qu'une enveloppe, qu'ils ne mettent pas deux enveloppes ... Donc on va faire bien, je vais aller vérifier ça. [...] Voilà donc vous votez quand on vous appelle une seule fois pour vous et ensuite quand on appelle la personne qui vous a donné procuration vous revenez voter à cette occasion là mais donc vous ne votez qu'une fois pour la 1^{ère} fois. C'est d'ailleurs pour éviter tout malentendu qu'on a mis qu'une seule enveloppe sur table et donc pour, quand on appellera votre ... la personne qui vous a donné procuration, vous reprendrez une enveloppe mais vous ne mettez surtout pas deux enveloppes si vous avez un pouvoir. Pour l'instant, vous ne votez que pour vous, d'accord ?

M. Widiez : M. Christophe Dumont. [...] A voté. [...] M. Jean Paul Hournon. [...] Mme Johanne Masclat pouvoir à Didier Carrez. [...] A voté. M. Didier Carrez. A voté. Mme Caroline Faivre. A voté. M. Patrick Allard, procuration à Christophe Dumont. A voté. Isabelle Taillez, procuration à Caroline Faivre.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Jean Claude Desmenez. Marie-José Delattre.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Freddy Delval, procuration à Jean-Claude Desmenez.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Jean-Michel Chotin.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Jean-Pierre Berlinet.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Françoise Santerre.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Claudine Bedenik.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Christiane Dumont.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Joselyne Gemza.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Jean-Luc Jouvenez.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Henri Jaruga, procuration à Sylvie Dorne.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Fatima Lespagnol.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Sylvie Dorne.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Pascal Dambrin.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Dimitri Widiez. Merci M. le Maire.

M. le Maire : A voté.

M. Widiez : Lise Widiez.

M. le Maire : A voté.
M. Widiez : Elise Salpetra.
M. le Maire : A voté.
M. Widiez : Jean-Pierre Stobiecki, procuration à Véronique Legrand.
M. le Maire : A voté.
M. Widiez : Véronique Legrand.
M. le Maire : A voté.
M. Widiez : Victor Guérin.
M. le Maire : A voté.
M. Widiez : Bruno Wosinski.
M. le Maire : A voté.
M. Widiez : Lucie Deblangy. Vincent, non il n'est pas là. Daniel Poulain, procuration à Jean-Paul Hournon.

M. le Maire : Merci bien. Donc la liste « Suppléants sénatoriales Sin le Noble » a recueilli 100% des voix avec 30 suffrages obtenus et donc sur cette liste figurait Marc Bouchez, Marie-France Corbehem, Georges Cherquefosse, Jeanne-Marie Dolvelde, Jean-Pierre Delattre, Thérèse Vandebussche, Michel Quilerot, Matilde Wibo et Xavier Hee.

Donc écoutez, merci de cette organisation parce que ça nous a permis de faire ça en 20 minutes, c'est plutôt pas mal. On n'a pas trop perdu de temps. Donc les élections sénatoriales c'est le 24 septembre, c'est ça ? 24 septembre et on regardera effectivement, j'ai eu des demandes s'il faut organiser du covoiturage, on regardera pour organiser un covoiturage, quitte à prendre un véhicule ou deux 9 places de la mairie pour ... Ca on organisera en fonction des horaires : qui préfère y aller tôt le matin, qui préfère y aller...

M. Chotin : C'est à quel endroit ?

M. le Maire : Je ne sais pas, c'est au Centre de gestion ? C'est au Centre de gestion, à Hellemmes, le dimanche 24 septembre et donc on fera ... Sébastien gèrera ça par mail de voir qui souhaite profiter du covoiturage et on a déjà bloqué un ou deux véhicules 9 places donc comme ça ... et puis on verra si on fait un départ à 9h ou à 8h et puis un départ à 14h ou un départ à 10h. On organisera ça avec Sébastien, on organisera ça, sachant que le vote est obligatoire et en cas d'empêchement on désigne son, on choisit son ...

Mme Alquier : Parmi les papiers qu'il va y avoir à signer, ce sera sur la liste.

M. le Maire : Je note pour le procès-verbal l'arrivée de Mme Pop, tant pis, vous n'aurez pas le plaisir de voter pour désigner les suppléants sauf si tout le monde veut qu'on revote. Donc vous ne souhaitez pas revoter ? Voilà donc vous aurez les documents remplis à l'issue de ce conseil, je le dis, Mme Pop, elle doit signer ou pas ? Elle n'a pas pris part au vote. [...] d'accord OK.

Bon voilà, merci au benjamin, aux benjamines de séance qui nous ont mené ça d'une main de maître, ce, qui nous permet de tenir les objectifs.

Donc malgré tout on a une délibération à adopter, donc nous sommes page 11 de votre livret de Conseil, donc page 13. Le projet de délibération qui vous propose en son article 1 de prendre acte de la désignation par Monsieur le Maire d'un représentant de Mme Josyane Bridoux se substituant à elle le jour de l'élection, puisqu'on vous l'a dit tout à l'heure, elle est à la fois conseillère départementale et conseillère municipale. L'article 2, sont proclamés élus délégués suppléants du Conseil municipal de la Commune de Sin le Noble, pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017, les neuf personnes dans l'ordre du tableau joint en annexe et dont je viens de vous faire lecture. L'article 3 consigne le choix de délégués de droit sur la liste pour laquelle seront désignés leurs suppléants éventuels.

Voilà, tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc n'oublions pas le tableau des décisions directes qui vous est joint page 9 et page 10. Tout le monde l'a lu ? Pas de questions ? Pas de remarques ?

Nous pouvons donc passer à l'examen des autres délibérations inscrites à l'ordre du jour. Je vous le disais tout à l'heure, c'est vraiment très léger comme ordre du jour. Mais c'était pour éviter de ne venir que pour les élections sénatoriales et les autres délibérations, je le dis pour Mme Pop, donc le Conseil municipal du mois de juillet, pour éviter de tenir deux Conseils

municipaux en une semaine, le Conseil municipal du mois de juillet est annulé. Aujourd'hui, on a mis 2 – 3 délibérations sur lesquelles on était prêts et le reste, on les passera au Conseil municipal de rentrée. On regarde avec la Direction des affaires juridiques le calendrier institutionnel du second semestre que je dois valider, on essaiera de vous faire un mail avant la mi-juillet pour que vous ayez les réunions qui sont prévues pour le second semestre du Conseil municipal, comme ça vous pourrez bloquer vos agenda, ça devrait arriver avant la fin de la semaine prochaine.

Au niveau de la délégation Administration Générale donc une délibération sur la création d'un tarif remorque alimentaire journalier.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1) CREATION D'UN TARIF REMORQUE ALIMENTAIRE JOURNALIER

M. le Maire : C'est une délibération, un projet de délibération à vocation administrative puisque la commune dispose d'ores et déjà d'un tarif annuel pour l'installation des frateries auquel on peut assimiler les remorques alimentaires. Ici il s'agit de créer un tarif à la journée pour répondre aux demandes d'installation de fraterie, de remorque alimentaire ou c'est la mode actuellement des food-truck qui sont présentés le plus souvent pour des braderies, des salons. On a une demande par exemple pour SINMANGA, un food-truck japonais. Or nous on a un tarif à l'année mais on n'a pas un tarif pour une journée particulière. Donc ce tarif doit prendre en compte les suggestions particulières dues à l'installation à la journée. Voilà, on vous rappelle tout ça dans la note de synthèse. Le tarif, il est à l'année de 450€ et la commission municipale qui s'est réunie a décidé d'un tarif un peu plus important, là on était sur 10€/15€. Effectivement, on ne souhaite pas que ce soit concurrentiel par rapport à celles et ceux qui ont un commerce en dur, qui le louent et qui sont ouverts 7 jours sur 7 et que ceux qui viennent juste une journée quand il y a beaucoup de monde, ne soient pas favorisés par un tarif qui ... Du coup on est parti sur un tarif de 40€ la journée, c'est ça ? Voilà c'est la commission n°1 qui a travaillé dessus, de dire bon ceux qui sont ouverts, qui payent un loyer, enfin qui louent un local et parfois il n'y a pas grand monde parce que c'est une journée creuse, eux ils paient quand même un gros loyer puis il y a des personnes extérieures qui ne viendraient que les jours où il y a beaucoup à ramasser. Donc c'est normal qu'ils paient un peu pour éviter une concurrence déloyale. Donc on vous propose de fixer ce tarif d'occupation du domaine public pour les remorques alimentaires à la journée à 40€ la journée. C'est le sens de la délibération page 19.

L'article 1^{er}, on décide de créer un tarif journalier pour l'occupation du domaine public communal par une fraterie ou tout autre commerce ambulancier du même type soit pizza, soit food-truck. Donc là on aura un food-truck japonais ; et de fixer le tarif journalier à 40€ la journée et de décider en son article 3 de la date du 1^{er} août 2017 pour l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif.

Tout le monde est d'accord ? Sachant qu'on vous précise également que les recettes seront inscrites au budget communal comme à chaque fois.

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il y avait quelque chose qui était intéressant dans la dernière phrase de la note de synthèse c'est qu'il y a les évolutions réglementaires et législatives et que donc à compter du 1^{er} juillet 2017, les occupations du domaine public lorsqu'elles permettent la réalisation d'activités entrant dans le champ concurrentiel devront être soumises à une sorte de mise en concurrence. Voilà donc c'est une évolution, on a vu passer ces dernières semaines quelques articles dessus donc aujourd'hui ça complique un peu la tâche mais pourquoi pas.

2) MARCHE PUBLIC FORMALISE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES PASSE EN PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE PRODUITS ET ARTICLES D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN

M. le Maire : La seconde délibération, les deux projets de délibération suivants sont des délibérations là aussi purement administratives qui doivent permettre la signature de deux marchés publics formalisés qui ont été passés en procédure d'appel d'offres ouvert.

Donc le premier projet de délibération, page 21, est relatif au marché de fourniture de produits et d'articles hygiène et entretien. Donc nous avons décidé de lancer en procédure par un avis public à la concurrence en appel d'offres ouvert donc et que nous avons lancé le 03 mai 2017 par une parution au BOAMP et au JOUE. Remise des offres le 31 mai 2017 donc nous avons réceptionné 9 enveloppes papiers, 13 enveloppes électroniques. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 juin 2017 à 14h00 pour procéder à l'ouverture des plis puis a laissé le temps aux techniciens concernés de procéder à l'analyse des offres et s'est donc réunie le 14 juin 2017 pour attribuer les lots et a suivi les préconisations de l'analyse du technicien et il revient donc à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature des marchés dont le détail vous est donné dans le corps de la délibération page 23 donc pour le lot 1, produits d'entretien attribué à la société PARADES pour un montant annuel de 15 000€ HT. Le lot 2, articles d'hygiène et d'entretien à la société SOCOLDIS pour un maximum de 35 000€ HT. Lot 3 : produits spécifiques en restauration et blanchisserie à la société PARADES pour un maxi annuel de 7 000€. Produits spécifiques en piscine, le lot 4, à la société OCEDIS pour un montant maximum annuel de 5 000€. Et le lot 5 : produits spécifiques en ateliers garage donc là attribué à la société HP CHIMIE pour un montant annuel de 5000€ HT.

Et évidemment, comme il vous est stipulé dans l'article 2, les crédits nécessaires à l'exécution dudit marché sont inscrits au budget communal en son chapitre 23.

Pas de questions ? Pas de remarques ? Pas de problème ? Adopté à l'unanimité ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) MARCHE PUBLIC FORMALISE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES PASSE EN PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORTS EN AUTOCARS INTRA ET EXTRA MUROS

M. le Maire : La seconde délibération la même, le même type de délibération pour un marché public formalisé de fournitures courantes et de services passé en procédure d'appel d'offres ouvert et cette fois ci c'était pour la fourniture de services de transports en autocars intra et extra murs notamment pour les transports des élèves des écoles de la Commune puisque le contrat précédent était arrivé à terme.

Un avis public d'appel à la concurrence a été initié avec une parution en mars et avril et mai 2017 sur les différentes plateformes RVVN ou le journal officiel le BOAMP ou le JOUE.

L'avis prévoyait une remise des offres au mercredi 31 mai 2017 à 16h30. Nous n'avons eu qu'une seule enveloppe, celle du groupement Lolli / autocars douaisiens.

L'ouverture des plis a été réalisée par la commission le 02 juin 2017. Mais la commission a souhaité, même s'il n'y avait qu'une seule enveloppe et qu'on pouvait donc attribué dans la foulée, qu'il y ait une analyse préalable évidemment qui laisse apparaître une légère hausse qui est liée à l'indexation. Et lors de sa réunion suivante, du 14 juin, la présente commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution de ce marché au groupement Lolli / autocars douaisiens.

On vous donne le détail page 27, donc notamment l'article 2 puisque ce marché était décomposé en 2 lots avec des montants maximum pour les intra-muros de 200 000€ HT et pour les extra murs de 55 000€ HT. Donc intra-muros c'est quand les enfants vont à la piscine, ils vont à la cantine, ils vont à la bibliothèque et ils vont dans les salles de sports. C'est un marché qui est conclu pour une durée d'une année à compter de sa notification et qui sera reconductible 3 fois par période d'une année.

Pas de soucis avec cette délibération ? Donc adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : La délibération suivante relative à la délégation du sport dont le rapporteur est Patrick Allard mais il est actuellement en vacances. Donc c'est relativement à une demande de subvention annuelle en faveur d'une association sportive de foot en salle. Un projet de délibération dont vous avez l'habitude et qui vient donc compléter la délibération que nous avons adoptée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2016 et que nous avons consacrée au vote du budget primitif et dans ce cadre, à l'adoption des subventions attribuées aux associations.

II/ SPORTS

4) SUBVENTION ANNUELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « FOOT EN SALLE »

M. le Maire : Ici c'est une association de foot en salle, c'est d'ailleurs son nom : l'association sinoise Foot en salle qui a rempli un dossier de demande de subvention annuelle pour l'exercice 2017 pour un montant qu'elle estime à 1 000€.

Donc cette association n'est plus, aujourd'hui, engagée en compétition et ne se consacre désormais qu'aux sport loisirs. Donc comme vous le savez, nous avons eu une discussion avec la commission n°2 à l'époque avec une volonté municipale d'essayer de concentrer au niveau des ... parce que nous avons beaucoup d'associations de foot en salle donc c'est très consommateur de créneaux et c'était un peu une dispersion au niveau financier, nous avons décidé de continuer à donner des créneaux pour les associations de foot loisirs mais de donner le maximum de subvention à une association qui, elle, engagerait des équipes en compétition. Et celle qui restait en foot loisirs avait une subvention de 100€. Donc c'est dans ce cadre là que la commission, qui s'est réunie la semaine dernière, a proposé d'attribuer 100€ à l'association « Foot en salle ».

Des questions ? Des remarques ? Pas de soucis pour attribuer cette subvention qui est donc adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Et enfin, ça va être la dernière délibération puisque les deux délibérations, je vous en parle tout de suite, les deux délibérations concernant l'urbanisme et le foncier sur la gestion du domaine public communal où on avait pour projet de constater la désaffectation et déclassement d'une parcelle avant de la céder à l'euro symbolique à Norévie, puisque Norévie, sur le quartier des Epis a un projet de construction d'un local pour travailler sur l'intergénérationnalité et les publics seniors qui logent dans ces immeubles. Donc nous avons accepté de lui céder une parcelle de la ville à l'euro symbolique pour la construction de ce bâtiment. Or Norévie a découvert qu'il y avait des câbles qui passaient sur cette parcelle donc ils ne sont pas sûrs de la réalisation du projet. Mais si nous procédons à la désaffectation et au déclassement de la parcelle vers le domaine privé ça sera compliqué et après de le reclasser et de le réaffecter au domaine public communal. Donc en concertation avec Norévie qui espérait avoir des comptes rendus techniques pour ce matin mais qui ne les a pas reçus, nous avons donc décidé de ne pas procéder à la désaffectation et à la vente parce que si ça ne se fait pas, on aura un terrain qui n'aura plus la bonne affectation. Donc on fera, peut-être qu'au mois de septembre, si les résultats techniques sur ce qu'il y a en sous-sol sont bons, on reprendra cette délibération ou alors on ne la reprendra pas parce que le projet ne pourra pas se faire à cet endroit-là. Mais c'est, là, dans le cadre de la sécurisation juridique que l'on préfère ne pas prendre cette délibération.

Et donc je passe donc la parole à Didier Carrez pour la délégation Politique de la Ville dont il est le rapporteur pour une délibération sur la programmation Politique de la Ville – Région 2017

III/ POLITIQUE DE LA VILLE

5) PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE – REGION 2017 / DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET L'INNOVATION / AJUSTEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

M. Carrez : Oui alors, c'est simplement un ajustement d'une délibération qu'on avait approuvée le 30 mars 2017 qui concerne la Politique de la Ville et plus précisément le FPH, à savoir le Fond de Participation des Habitants.

Le 30 mars le Conseil municipal avait voté en émettant l'hypothèse d'une participation maximale de la Région à hauteur de 70%, puisque vous savez que la part minimale de la Commune est de 30% dans ce financement donc on pensait que la Région mettrait 70% et que nous aurions à verser les 30%. Or ça n'a pas été cette décision qui a été prise lors de la réunion du comité de validation mais la Région s'est prononcée à hauteur de 50%. Donc si on veut quand même que le FPH dispose d'un budget pour mener à bien tous ces projets, ce qu'on vous propose c'est d'augmenter la participation de la Ville à hauteur de 44% au lieu des

30%, sachant que l'association porteuse du FPH participerait à hauteur de 6% en prenant sur ses fonds propres. Donc vous avez le tableau qui vous indique le montant alors de la Région, 50% ça représente 7 170€, la ville, 44% : 6 333€, et le FPH qui participe à hauteur de 837€. Voilà donc un ajustement d'une délibération que nous avons prise.

M. le Maire : Merci Didier. Donc pas de changement sur le montant, c'est simplement sur la clef de répartition mais c'est afficher une volonté forte de soutien de la municipalité au tissu associatif parce qu'on aurait pu dire : nous on vote à 70 – 30 donc on reste ... Donc là on ne baisse pas notre participation, on augmente simplement notre pourcentage mais aussi tout l'intérêt du Fond de Participation des Habitants qui aide à la réalisation de projets qui sans l'aide du FPH ne pourraient pas voir le jour et qui donc aide la population qui parfois peuvent aller à un voyage, peuvent aller à un concert, peuvent avoir des offres de loisirs qu'elles soient culturelles ou pas et des offres de rencontre, de vivre ensemble donc c'est pour ça nous avons souhaité faire cet effort qui est plus symbolique que financier mais c'était important. Des questions ? Des remarques ? Véronique.

Mme Legrand : Juste signaler qu'il est bien dommage que la Région s'engage à cette hauteur ... malgré tout puisqu'à une époque on était à un FPH de 19 000€ il me semble à Sin le Noble. Et comment ? 21 ? Tout à fait. Voilà. A une époque, ils avaient rajouté une enveloppe spécifique pour les activités et donc, enfin c'est dommageable que la Région se désengage progressivement. On espère quand même qu'elle maintiendra à l'avenir ce dispositif qui permet effectivement une participation massive des habitants dans un grand nombre d'actions et on espère que cette année de ce fait là il y aura toujours autant d'animations de par les habitants dans la commune.

M. le Maire : Merci Véronique, sachant qu'en plus, je sais que l'année dernière, nous on était la ville du douaisis qui avait eu le moins, qui avait eu la baisse la plus faible qui était déjà très conséquente mais qui était la baisse la plus faible quoi. Donc effectivement, il y a un travail qui est fait avec les services de la Région, y compris avec l'association du FPH. On fait bien remonter tout l'intérêt du FPH, donc il faut que ça remonte et on va essayer d'organiser une rencontre avec les Conseillers Régionaux du territoire, qu'ils aillent à la rencontre des membres de l'association du Fonds de Participation des Habitants.

D'autres questions ou remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc c'était la dernière délibération de cette réunion de Conseil municipal, je vous remercie une nouvelle fois de vous être rendus disponibles à cet horaire pas très favorable. Mme Pop ?

Mme Pop : Est-ce que je peux encore voter ? Au moins si je me suis déplacée, qu'est-ce que vous en pensez ?

M. le Maire : On a clôturé les opérations de vote donc désolé mais on vous remercie de vous être déplacée. Merci à tous de vous être déplacés. Je sais que ce n'était pas facile à 14h, un vendredi, fin juin, en plus avec un ordre du jour qui n'incitait pas à bagarre donc merci beaucoup. Je vous souhaite de bonnes vacances et puis j'espère qu'on recommencera l'année sur ces mêmes dispositions avec la même intelligence collective dont on a fait preuve sur cette désignation des suppléants pour les sénatoriales. Bonnes vacances à tous, voilà. Et donc tout le monde reste là et on vous appelle un par un pour signer. Vous voulez que j'appelle ?

Mme Alquier : Je vais appeler ... je vais vous faire signer les ...